

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Saint-Julien-Molhesabate (salle des Sucs),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Gilles CIBERT)

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

Nombre de membres :
En exercice : **24**
Présents : **19**
Ayant pris part au vote :
(vote public) : **21**
○ Pour : **21**
○ Contre : **0**
○ Abstention : **0**
○ Blanc : **0**
○ Nul : **0**

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, GOUY Pascal, VALLAT Robert, SABY François-Régis, MOUNIER Lucien, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, PEYRARD Nicolas et Mmes MARCON Catherine, MEYNET Isabelle, JAMES Marie-Laure, DURIEUX Gladys et SOUTRENON Maryline.

Excusé : Néant.

Absents : MM. CELLE Hubert, MOULIN Christophe et Mme MASSARDIER Céline.

Pouvoirs : Mme MOUNIER Emeline à M. DURIEUX Pierre.
Mme DREVET Hélène a donné pouvoir à Mme MARCON Catherine.

Date de convocation :
Le 07 avril 2023

Date d'affichage :
Le 07 avril 2023

M. le Président rappelle au Conseil Communautaire la délibération n° DC/2022-05-09/03 en date du 9 mai 2022 approuvant le projet d'extension du bâtiment occupé par l'entreprise LINAMAR sur la zone d'activités de Jacquet sise à Montfaucon (bâtiment loué à l'entreprise dans le cadre d'un crédit-bail immobilier).

Il expose également que la réorganisation budgétaire 2023 de la collectivité a regroupé l'ensemble des opérations à caractère industriel dans le budget annexe « ateliers industriels », et qu'à ce titre, l'opération relative à l'extension de l'entreprise LINAMAR nécessite d'être transférée dans ce budget depuis le budget principal.

M. le Président explique que l'emprunt destiné à financer cette opération en crédit-bail immobilier (n° 10278 00500 00020032701 contracté auprès du Crédit Mutuel), a été encaissé au sein du budget principal en 2022 (décision du Bureau n° DB/2022-11-09/11 en date du 9 novembre 2022) ; 1 100 000 € ont été tirés et comptabilisés dans le budget principal 2022 sur le prêt total de 2 100 000 €.

Il propose de transférer cet emprunt selon les modalités suivantes :

TRANSFERT DE LA RECETTE (2 100 000 euros) :

- Mandat sur l'exercice 2023 au budget principal pour 1 100 000 euros permettant d'annuler les titres n°4443 et 4784 (imputation 1641),
- Titre sur l'exercice 2023 au budget « ateliers industriels » pour 1 100 000 euros permettant le transfert de la recette (imputation 1641),
- Régularisation des encaissements avant émission de titre sur l'exercice 2023 (numéro 38439360631), par un titre de recette pour un montant de 1 000 000 euros directement sur le budget annexe « ateliers industriels » au 1641.

DELIBERATION N° :
DC/2023-04-11/11

OBJET DE LA SEANCE :
Budget annexe
ateliers industriels

Transfert de budget
Prêt LINAMAR

AR Prefecture

043-244300307-20230411-DC2023041111-DE
Reçu le 19/04/2023

TRANSFERT DE LA CHARGE :

L'ensemble des intérêts / charges relatifs à cet emprunt et mandaté sur l'exercice 2022 (budget principal) feront l'objet d'une annulation sur un exercice antérieur et seront mandatés sur le budget annexe « ateliers industriels » 2023.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve le principe de transférer en 2023 la totalité de l'emprunt n°10278 00500 00020032701 contracté auprès du Crédit Mutuel en 2022 depuis le budget principal vers le budget annexe « ateliers industriels »,
- décide d'inscrire l'ensemble des crédits budgétaires nécessaires aux budgets primitifs 2023, conformément aux opérations comptables susmentionnées,
- charge M. le Président de mettre en œuvre la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Bernard SOUVIGNET - Président,



AR Prefecture

043-244300307-20230411-DC2023041111-DE
Reçu le 19/04/2023

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Prefecture d'Yssingeaux le*

Affichage et publication effectués le